

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°47-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 28/05/2026 <u>Date d'affichage</u> 28/05/2026	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS	

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Les communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation d'établir un règlement intérieur du conseil municipal. Elles ont un délai de 6 mois pour l'adopter suite à son installation (art. L 2121-8 du CGCT).

Il vous est proposé d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal qui vous est soumis (voir en annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le Secrétaire,

Marie-Hélène FRANCOIS



Le Maire,

Yves CHAPRON

